

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
13 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, GASSA.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM BALUT, GHOUL, MARC, GODEFROY, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, POUHÉ, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. BALUT à Mme DUVALLET, M. GHOUL à Mme ALTUNTAS, M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. SABIRI à M. GRESSENT, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. LEGO, Mme POUHÉ à M. AVOLLÉ, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DEBOISSY.

M. Mark GUILLON

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°02

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE À JOUR

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet de voter le montant des autorisations de programme en cours ainsi que les crédits de paiement des opérations suivantes, conformément aux crédits votés lors de la décision modificative n°2 :

Attestation de réception en préfecture
027-212707012-20251213-D-25-12-02-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception en préfecture : 16/12/2025

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)		Montant des Crédits de Paiements (CP)		
			AP votée	Ajustement DM 2	CP ouverts 2025	Ajustement DM 2	2026
2011	10005	PPP ÉCLAIRAGE PUBLIC VIDÉOCOMMUNICATION	12 116 352,05	33 247,04	860 500,00		221 000,00
2017	10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BÂT COMM	748 000,00	25 000,00	117 161,00	- 5 042,37	188 000,00
2018	10021	PNRU2-CERFS-VOLANTS (VICTOR HUGO)	16 400 000,00		798 660,03	- 300 000,00	300 000,00
2019	10024	PNRU2 - DÉLAISSÉS ANRU	4 021 527,00	- 24 882,62	191 918,28	- 24 882,62	
2019	10025	PNRU2 - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS PAYSAGERS	7 727 255,00	500 000,00	2 888 925,00	- 800 000,00	1 300 000,00
2022	10037	ANRU+ - CRÉATION RÉSEAU DE CHALEUR	5 156 160,00	- 4 203 264,06			74 000,00
2022	10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	1 491 986,00		93 218,00		771 000,00
2023	10040	VOIRIES STRUCTURANTES	9 967 180,00		2 488 832,00		2 405 000,00

Concernant les AP 10005 et 10016, il est proposé d'augmenter les autorisations de programme pour prendre en compte le montant des révisions des contrats en cours.

Concernant l'AP 10021, il est proposé de reporter sur 2026, 300 k€ de crédits de paiement compte tenu des contentieux en cours concernant deux lots des marchés de travaux.

Concernant l'AP 10024, le montant du programme est ajusté en fonction des derniers engagements de l'opération.

Concernant l'AP 10025, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de **500 000€** pour intégrer dans ce programme les travaux relatifs à la création de la liaison piétonne de la rue grande à la passerelle. Les crédits de paiement 2025 sont reportés pour 800k€ sur 2026 pour tenir compte de la programmation des travaux.

Concernant l'AP 10037 ANRU+, il est proposé de renommer cette autorisation de programme AP 10037 – ANRU+ _ CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR et d'ajuster son montant en fonction des estimations du coût des études et des raccordements au réseau.

Concernant les AP 10039 et 10040, les crédits de paiements 2026 sont ajustés en fonction de la programmation des travaux.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ajustement des autorisations programmes et crédits de paiement présentés dans le tableau joint en annexe

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

